



Ne plus avoir de contact avec mon père

Par **Unknown**, le **07/09/2010** à **20:11**

Bonjour, merci de prendre le temps de lire ce message.

Je suis mineur et je décide de poster sur ce forum afin de révéler un problème et avoir des réponses à mes questions.

Il y a quelques années ma mère et mon père ont divorcé et depuis je vis avec ma mère. Au jour d'aujourd'hui j'ai de gros problème avec mon père et je vis une sorte de "dépression", en effet, mon père n'a pas confiance en moi...

Il est tout le temps en train de me rabaisser ce qui me démotive et me déprime, par exemple quand je lui dit que je n'ai pas pu aller au lycée car les transports en communs était en grève, il ne me croit pas, il pense que je ment et que je fait exprès de trouver des prétexte. Lorsqu'il m'appelle il m'insulte de tout les noms "fils de pute" "nique ta mère" etc..

Lorsqu'il veut que je lui passe ma mère il dit "passe moi la putain de ta race", il s'attaque même à ma mère et à mon physique en m'insultant de "gros" et que "je suis comme ma mère". Aujourd'hui, ça ne peut plus durer j'envisage le suicide et je déprime de jour en jour j'ai envie de tout lâcher (mes études, le lycée...)... je fait des crises d'angoisse, je stress, tout ça à cause de mon père.

Je voudrais savoir si il y a un moyen de ne plus avoir de contact avec lui car je ne peut plus le supporter, il ne m'a jamais éduquer, il nous à abandonner moi et ma mère et maintenant il veut me faire souffrir. Je souhaite ne plus avoir de contact avec lui. Que dois-je faire ? Merci d'avoir lu et de m'apporter des réponses.

Par **mimi493**, le **07/09/2010** à **21:26**

Que votre mère fasse une requête au jaf pour annuler les droits de visite et d'hébergement de votre père. Vous demandez à être entendu par le juge et vous prenez un avocat (gratuit pour les mineurs, il faut demander au batonnier). Vous expliquerez la situation. Votre mère en profite pour demander une augmentation de la pension alimentaire.

Si vous obtenez satisfaction, vous n'aurez plus à aller chez lui, votre mère pourra lui refuser sa porte. Et déjà maintenant, s'il vous insulte au téléphone, vous raccrochez. S'il insulte votre mère, vous raccrochez. Vous n'avez aucune obligation de lui parler au téléphone, vous n'avez aucune obligation de lui parler tout court, laissez-le cracher sa haine dans le vide.

Mais le plus important c'est que vous ne devez pas rester sans soutien. Un psy, ça aide, n'hésitez pas.

Par **Unknown**, le **07/09/2010** à **21:28**

Merci de votre réponse, je vais en parler à ma mère. :)